

Portant intégration et nomination de  
certains agents dans les cadres de la  
catégorie A, hiérarchie I des ( S A F ).

-----oOo-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,  
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

-----oOo-----

- (/u la Constitution du 24 Juin 1973;  
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des  
fonctionnaires;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant règlement sur la  
solde des fonctionnaires;  
(/u l'arrêté n° 62/426/FP du 29.12.62 fixant le statut des  
cadres de la catégorie A des S.A.F. ( D. F. )  
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation  
des diverses catégories des cadres;  
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories  
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 portant statut  
Général des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination  
et à la révocation des fonctionnaires de la catégorie A ;  
(/u le décret n° 67/50/FP.BE du 24.2.67 réglementant la prise  
d'effet du point de vue de la solde des acte réglementaires, relatifs  
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclasse-  
ments;  
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant les dispositions  
du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires  
des fonctionnaires;  
(/u le Protocole d'Accord signé le 5.8.1970 entre le R.P.C.  
et l'URSS;  
(/u le décret n° 74/229 du 10/6/74/MJT.DGT.DCGPCE.I/10 portant  
attribution de certains avantages aux Economistes, Statisticiens et les  
Bacheliers des Grandes Ecoles et Institut d'Enseignement Supérieur de Com.  
(/u l'Acte 44/EMSR du 12.12.75 portant nomination du Premier  
Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Conseil des Ministres;  
(/u le décret n° 75/541 du 18.12.75 fixant la composition du  
Conseil des Ministres;  
(/u la lettre n° 1845 du Directeur de l'Orientation transmet-  
tant les dossiers de candidature constitués par les intéressés ;

DECRETE

.../...

ARTICLE 1er:- En application des dispositions combinées des décrets n° 62-426/FP et 74-229/MJT.DGT.DCGPCE. des 29.12.62 et 10.6.1974 susvisés, les candidats dont les noms suivent, titulaires du Diplôme d'Economiste délivré par les Instituts d'Economie Nationale de KIEV et de Moscou, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale) et nommés au grade d'Administrateur ~~2ème échelon Stagiaires~~, indice 690.

- MM. MABIKA Francis. Daniel, né le 31.10.1950 à Pointe-Noire
- BANGHA Pierre Oélien, né le 15.4.1950 à Séka (Ouessou)

ARTICLE 2°:- Les intéressés sont mis à la disposition du Ministère des Finances.

ARTICLE 3°:- Le présent décret qui prendra effet à compter des dates effective de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./

Brazzaville, le 22 MARS 1977

Par Le Premier Ministre, Chef du  
Gouvernement, Président du Conseil  
des Ministres,

Commandant Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre de la Justice  
et du Travail,

Le Ministre des Finances,

  
Pierre NGAKA.

  
J. J. OYELA OYELA.

AMPLIATIONS :

- J. R. C. 1
- DGT.DCGPCE. 3
- DGT.BST. 1
- D. F. 2
- C. F. 1
- MINI. FINANCES 2
- SGCM/BC 2
- DOSSIERS 6
- INTERESSES 2